

Monsieur le Recteur,

Seuls 34,82% des personnels ont pris part au scrutin pour désigner leurs représentants en CSA académique. Nous l'avons déjà dit et nous le redirons, nombre d'agents ont été découragés voire empêchés par les modalités et des dysfonctionnements dans le vote, mais cela n'explique pas en totalité cette si faible participation. Trop nombreuses et nombreux sont aussi celles et ceux qui n'ont pas vu l'utilité de voter pour une instance précisément jugée de peu d'utilité pratique, ou tout simplement méconnue. Et qui pourrait leur donner complètement tort ? Il nous appartient donc, toutes et tous ici réunis, collectivement, représentants de l'administration, représentants des personnels, de faire de cette instance un lieu de travail et d'échange efficace, au bénéfice des personnels et du service public d'éducation dans notre académie car l'un ne va pas sans l'autre.

L'instance est nouvelle donc, mais il est bien des continuités entre CTA et CSA, dans les fonctionnements mais aussi dans les sujets sur lesquels nous vous interpellions, nous vous interpellons, et très certainement nous vous interpellons. Dans cette liste non exhaustive, il sera très sûrement question de l'attractivité et de l'entrée dans nos métiers, question de moyens et de leur répartition, question des relations entre les agents et leur administration, bref, question de conditions de travail.

Nous commencerons par formuler plusieurs remarques sur la préparation de la rentrée 2023 dans notre académie. Tout d'abord, nous redoutons qu'avec la décision de supprimer 58 emplois dans le premier degré et 56 dans le second degré, les conditions de travail et d'apprentissage se dégradent fortement.

Même s'il est établi qu'il y aura une diminution du nombre d'élèves, le Sgen-CFDT estime que les moyens envisagés pour la rentrée 2023 ne sont pas à la hauteur des ambitions éducatives de l'État pour ses élèves. Une enquête récente de la DEPP confirme ce que tout le monde sait depuis longtemps : la France est un des pays européens où les classes de la maternelle au lycée sont les plus remplies. La baisse du nombre d'élèves aurait dû constituer une occasion d'améliorer de manière sensible les conditions d'enseignement et d'apprentissage des élèves à moyens constants. En supprimant 117 postes d'enseignants et d'administratifs dans notre académie, le

Ministère semble aussi faire le choix d'une gestion des agent·e·s dans l'urgence, au coup par coup et non dans la continuité, la sérénité et l'anticipation. Ces suppressions contribueront à aggraver la dégradation des conditions de travail des personnels et la couverture des besoins des élèves. Dans le premier comme dans le second degré, une majorité voire tous les remplaçants, dans certaines disciplines, sont déjà sur poste à l'année. Encore aujourd'hui des classes restent plusieurs jours sans enseignant. Dans les services, les personnels sont débordés, ils nous le disent, vous nous le dites. Ils et elles ont de plus en plus de difficultés à rendre un service au niveau de qualité qu'elles et ils souhaiteraient.

Mais nous devons nous éloigner des compétences de ce CSA pour vous interpellier en votre qualité de représentant de l'Etat sur les modifications paramétriques de notre régime de retraite annoncées il y a dix jours par la Première Ministre. Vous le savez, la CFDT a une histoire singulière face aux réformes successives. Nous ne pouvons être accusés d'avoir eu un positionnement univoque : nous savons soutenir les réformes équilibrées et nécessaires, nous dénonçons celles qui ne le sont pas. Pour notre organisation syndicale, le report de 2 ans de l'âge légal est à la fois injuste, et inutile. Inutile, car le déficit projeté de 12 milliards d'euros pour 2027 ne représente en réalité que 3 % des dépenses de retraites par an. Un tel déficit ne met pas notre système en danger. C'est le résultat de la politique des réformes passées pour lesquelles la CFDT a toujours pris ses responsabilités. S'il y a bien un sujet financier, il doit donc pouvoir se régler sans report de l'âge de départ.

Car repousser l'âge de départ légal à la retraite à 64 ans est une mesure profondément injuste ! Au lieu d'améliorer des conditions de travail qui usent prématurément les personnels on leur impose à tous deux ans de rallonge. Au sein des personnels de l'académie cette réforme impactera encore plus durement les catégorie C et B, souvent de la filière administrative, mais aussi les catégorie A entrés jeunes dans la fonction publique comme catégorie C, et ayant progressé tout au long de leur carrière. Ou encore, ceux ayant exercé un emploi pendant leurs études, qui sont souvent issus des familles les plus modestes. Ce sont donc celles et ceux qui ont commencé à travailler tôt qui seront pénalisés car ils devront continuer à travailler même s'ils ont cotisé assez d'années. Ce report est aussi injuste pour celles et ceux qui rencontrent des difficultés à se maintenir en emploi ou qui ont des métiers pénibles. L'aménagement refusé des fins de carrière se télescope avec le maintien en emploi des anciens faute de recrutement possible et suffisant de nouveaux entrants. Rappelons que les professeurs des écoles sont les seuls fonctionnaires à ne pas pouvoir partir à la retraite à leur date anniversaire. Nous regrettons également l'absence de mesures sur les poly-pensionnés, de plus en plus nombreux dans l'Education Nationale, et toujours mal lotis au moment de liquider leur pension. On épuise les personnels en place et on dégrade la qualité du service public devant être rendu ; il faudra bien à un moment parler organisation du travail et nous engager mutuellement. Mais n'est-ce pas une des compétences nouvelles de cette instance ?

Merci de votre attention.

Sgen-CFDT Champagne-Ardenne : 15 boulevard de la Paix – BP 1368 – 51063 Reims cedex
Téléphone : 09 63 65 46 32 – Fax : 03 26 77 69 99 – Mél : reims@sgen.cfdt.fr